



APPEL A PROJETS PHRC-I 2019

Objectifs

- Permettre la mise en place et le soutien d'une politique de recherche partenariale entre les différents établissements de santé de l'inter région Nord-Ouest et, dans l'idéal, impliquant l'ensemble des établissements de l'inter région
- Permettre l'émergence de projets par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique.

Recevabilité et Eligibilité

Thématiques prioritaires : recherche en soins premiers, en psychiatrie et tout particulièrement en pédopsychiatrie, ainsi que les projets portant sur les différents types de préventions (non exclusif)

Sont recevables les projets:

- Portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche
- Impliquant au moins deux centres d'inclusion de patients dans deux établissements différents de la même inter-région.
- Qui associe majoritairement des centres d'investigation de l'inter-région NORD-OUEST : au minimum 50% des centres d'inclusions dans l'inter-région.
- Dont le montant maximum de la subvention demandée est de 300 000 € par projet.
- Portés par des établissements universitaires et non universitaires susceptibles de candidater.
- Associant des Centres Extérieurs à l'Inter région Nord-Ouest avec la condition d'une collaboration uniquement scientifique et non financière. A cet effet, une attestation d'engagement de réalisation de l'étude dans les centres extérieurs de l'inter région Nord – Ouest sans impact sur le budget accordé par le PHRC I est à fournir

Ne sont pas recevables les projets:

- Dont la thématique traite du VIH, VHB, VHC,
- Déjà financé au PHRC-N, au PHRC-I ou au PHRC-K

Sont éligibles les projets:

- Qui, dès le stade de la lettre d'intention,
 - Justifie de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients
 - Démonstre que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve
- Ayant un volet médico-économique uniquement dans le cadre d'études de phase III et si :
 - l'objectif principal est de démontrer comparativement l'efficacité clinique de la technologie de santé ;
 - l'objectif du volet médico-économique figure parmi les objectifs secondaires et évalue comparativement l'efficacité de la technologie de santé ;
 - le volet médico-économique, rédigé par un économiste de la santé identifié dès le stade de la lettre d'intention, est conforme aux standards méthodologiques définis par la HAS

Ne sont pas éligibles les projets:

- Dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques,

Calendrier & modalités

(* les dossiers transmis au GIRCI après cette date ou incomplets ne seront pas jugés recevables)

Lettre d'intention	Dossier complet
Lettre d'intention à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI	Dossier complet à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI
Lettre d'intention transmise par la DRCI au GIRCI NO *: 21 mai 2019- 12h00	Dossier complet transmis par la DRCI au GIRCI NO *: 24 septembre 2019 - 12h00
Sélection des LI par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : 26 juin 2019	Sélection des LI par le Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : 10 décembre 2019
Documents à fournir: lettre d'intention , attestation d'engagement méthodologique types du PHRC-I 2019 du GIRCI NO	Documents à fournir: protocole et documents annexes, annexe financière, CV investigateur coordonnateur, CV méthodologiste, schéma théorique de déroulement de l'étude